|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **CONVENTION SUR****LES ESPÈCES****MIGRATRICES** | UNEP/CMS/COP13/Doc.28.2.1214 octobre 2019FrançaisOriginal : Anglais |

13ème SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Gandhinagar, Inde, 17 – 22 février 2020

Point 28.2 de l’ordre du jour

**PROPOSITION D’ACTION CONCERTÉE EN FAVEUR DE**

**L’ALBATROS DES ANTIPODES****(*Diomedea antipodensis*)**

**PROPOSÉE POUR INSCRIPTION À L’ANNEXE I DE LA CONVENTION**\*

Résumé:

Les gouvernements de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et du Chili ont soumis la proposition ci-jointe d'action concertée en faveur de l'Albatros des Antipodes *(Diomedea antipodensis)* conformément au processus défini dans la Résolution 12.28.

\* Les appellations géographiques utilisées dans ce document n'impliquent d'aucune manière l'opinion de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concernant le statut juridique de tout pays, territoire ou zone ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document repose exclusivement sur son auteur.

**Action concertée en faveur de**

**l’Albatros des Antipodes *(Diomedea antipodensis)***

1. **Auteurs de la proposition :** gouvernements de la Nouvelle-Zélande, de l’Australie et du Chili.
2. **Espèces cibles, taxon inférieur ou population, ou groupe de taxons ayant des besoins communs :** *Diomedea antipodensis* (Robertson & Warham 1992), qui comprend deux sous-espèces : *Diomedea antipodensis antipodensis* et *Diomedea antipodensis gibsoni*.
3. **Aire géographique :** le *Diomedea antipodensis* se reproduit sur quatre groupes d’îles au sud de la Nouvelle-Zélande et migre dans les eaux de l’océan Pacifique sud, du Chili vers l’Australie.
4. **Résumé des activités :** cette action concertée est axée sur la gestion des prises accessoires durant la pêche, considérée comme la plus grande menace pour les *Diomedea antipodensis*. Cette menace se produit dans les juridictions nationales ainsi qu’en haute mer.

Les activités visant à réduire les prises accessoires durant la pêche dans le cadre de cette action concertée incluent :

* l’utilisation de mesures efficaces de réduction des prises accessoires d’oiseaux de mer lors des opérations de pêche à la palangre pélagique et la surveillance et la mise en conformité associées ;
* le partage des données et l’évaluation des risques de prises accessoires, y compris pour d’autres méthodes de pêche, telles que le chalutage et la pèche à la palangre de fond, dont on sait qu’elles présentent un certain niveau de risque, et l’utilisation de mesures efficaces de réduction des prises accessoires d’oiseaux de mer, le cas échéant ; et
* la collecte de données provenant d’autres pêcheries, telles que la pêche du calamar, où il pourrait y avoir un risque de prise accessoire, de collision de navires et d’autres conséquences indirectes.

Le gouvernement néo-zélandais a déjà entrepris d’autres activités telles que le maintien de la protection et la mise en quarantaine des sites de reproduction, et des recherches pour mieux comprendre la dynamique des populations et le comportement de recherche de nourriture. Le programme de recherche offre la possibilité de développer le mātauranga Māori (savoir autochtone de la Nouvelle-Zélande) et de resserrer les liens entre Ngāi Tahu (principale tribu autochtone du sud de la Nouvelle-Zélande) et les *Diomedea antipodensis*. Une collaboration internationale plus poussée avec les éléments scientifiques serait bénéfique.

1. **Activités et résultats attendus :** les activités et les résultats attendus dans le cadre de cette action concertée couvrent les domaines de travail suivants :
2. Prises accessoires par pêche dans les juridictions des États de l’aire de répartition ;
3. Prises accessoires par pêche en haute mer ;
4. Recherche ; et
5. Gestion des sites de reproduction.

Les activités et les résultats attendus figurent à l’Annexe 1 : actions concertées pour la conservation de l’Albatros des Antipodes (Diomedea *antipodensis)* dans le cadre de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).

1. **Avantages associés :** les risques que représentent les prises accessoires dans les pêcheries ne se limitent pas aux *Diomedea antipodensis,* ils concernent également d’autres espèces d’oiseaux de mer migrateurs qui coïncident avec les actions de pêche. Celles-ci incluent les espèces d’albatros et de pétrels inscrites à l’Annexe II de la CMS qui se nourrissent exclusivement ou partiellement dans l’océan Pacifique sud. Les pratiques de diminution des prises accessoires qui réduisent ce risque pour les *de Diomedea antipodensis* réduiront également le risque de prises accessoires d’autres espèces d’oiseaux de mer.

Alors que les activités requises pour les *Diomedea antipodensis* se limitent à l’océan Pacifique Sud, ces actions concertées peuvent servir de précédent pour améliorer la gestion des prises accessoires d’oiseaux de mer dans des pêcheries similaires opérant dans d’autres océans.

Parmi les autres avantages, citons les possibilités de sensibilisation au statut de conservation du *Diomedea antipodensis* et aux menaces auxquelles sont confrontées les Parties à la CMS et les Parties non membres de la CMS appartenant aux organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) concernées. L’action concertée peut également créer un catalyseur pour les activités de renforcement des capacités liées à l’atténuation de la prise accessoire d’oiseaux de mer et à la collecte de données entre les Parties à la CMS.

1. **Calendrier :** des délais ont été définis pour chaque activité (voir en annexe).
2. **Relations avec d’autres actions de la CMS :** cette action concertée soutient la mise en œuvre du Plan stratégique pour les espèces migratrices de la CMS 2015-2023 (PNUE/CMS/Résolution 11.2) et de la Résolution de la CMS concernant les prises accessoires (PNUE/CMS/Résolution 12.22).

Il soutient et complète également les travaux de l’Accord sur les mesures de Conservation pour les Albatros et Pétrels (ACAP), un accord subsidiaire de la CMS.

1. **Priorité de conservation :** la priorité de conservation des *Diomedea antipodensis* est extrêmement élevée puisqu’ils sont classés comme étant en voie de disparition (UICN).

Les deux sous-espèces ont connu un déclin substantiel de leur population depuis 2004, après une période d’augmentation ou de stabilité de la population en 1990. La population reproductrice de l’île des Antipodes a diminué de moitié depuis 2004. Ces grandes espèces d’albatros ne commencent à nidifier qu’après l’âge de 10-12 ans et n’élèvent au maximum qu’un seul poussin tous les deux ans. Le taux actuel de déclin, s’il persiste, pourrait entraîner une extinction fonctionnelle de la population de l’île des Antipodes au cours des 20 à 30 prochaines années. La population de l’île des Antipodes est reconnue comme une préoccupation de conservation prioritaire par l’ACAP.

Cette action concertée contribuera à la réalisation des actions de conservation prioritaires de la Résolution de la CMS concernant les prises accessoires (PNUE/CMS/Résolution 12.22).

1. **Pertinence :** les prises accessoires de la pêche à l’échelle d’un bassin océanique, dans plusieurs juridictions et en haute mer, constituent la principale menace pour le *Diomedea antipodensis*. La nature répandue de cette menace est due à la nature hautement migratoire de l’espèce, qui ne se reproduit que dans une seule juridiction (la Nouvelle-Zélande). Pour gérer efficacement cette menace sur toute l’aire de migration de l’espèce, il est nécessaire que les États de l’aire de répartition et les États exploitant des flottes de pêche en eaux lointaines coopèrent et harmonisent leurs efforts de gestion de la pêche. Les États de l’aire de répartition incluent un certain nombre de Parties à la CMS.
2. **Absence de meilleurs remèdes :** parmi les autres mécanismes déjà en place pour améliorer le statut de conservation des *Diomedea antipodensis* et faire face aux menaces qui pèsent sur lui, citons la coopération entre les parties à l’ACAP sur des questions telles que l’élaboration de conseils sur la réduction des prises accessoires d’oiseaux de mer et les mesures de conservation et de gestion adoptées par les ORGP. Malgré ces mécanismes en place, un certain nombre de problèmes subsistent, tels que le peu d’influence dont dispose la Nouvelle-Zélande dans des organisations de gestion telles que la Commission inter-américaine pour le thon tropical (CIATT) où le *Diomedea antipodensis*  se nourrit. S’il est important de continuer à travailler au sein de l’ACAP et des ORGP, une action concertée dans le cadre de la CMS augmentera la sensibilisation des parties à la CMS et facilitera l’action d’un plus grand nombre de parties. Une action concertée dans le cadre de la CMS est donc considérée comme fondamentale pour améliorer le statut de conservation du *Diomedea antipodensis* et complétera et améliorera éventuellement les mécanismes déjà en place.
3. **Disponibilité et faisabilité :** les activités identifiées dans cette action concertée sont axées sur l’utilisation des structures de conservation et de gestion des pêches existantes dans lesquelles de nombreuses Parties s’engagent déjà. Les pratiques efficaces de réduction des prises accessoires d’oiseaux de mer, telles que les options recommandées par l’ACAP comme meilleures pratiques en matière d’atténuation, ont été prouvées et sont utilisées par un certain nombre de flottes. Les défis actuels du type d’activités de gestion de la pêche décrites dans cette action concertée peuvent inclure la présence d’observateurs, la surveillance de l’utilisation des mesures d’atténuation ainsi que la collecte et le partage de données. L’adoption de cette action concertée devrait faciliter la coopération pour surmonter ces défis. En tant que telles, les activités sont prêtes et réalisables et nécessitent un leadership motivé par cette action concertée pour obtenir les résultats souhaités.

Les activités de recherche sont largement en cours et reposent sur des protocoles standard. Elles sont donc prêtes et réalisables. Des méthodes d’évaluation des risques ont été développées et utilisées à plusieurs échelles et le principal défi (comme cela a déjà été souligné) consistera à recueillir des données adéquates sur les opérations de pêche. La gestion des sites de reproduction et les contrôles de biosécurité sont déjà en place.

1. **Probabilité de réussite :** il subsiste une certaine incertitude quant au niveau de menace que représentent les prises accessoires durant la pêche pour les *Diomedea antipodensis*. En tant que tel, le risque que la population continue à décliner même avec des prises accessoires de pêche bien gérées, demeure. Cependant, la gestion de tous les impacts de la pêche, y compris l’utilisation possible comme nourriture par les équipages des navires opérant en haute mer, constitue la seule menace substantielle et facilement gérable pour l’espèce et représente donc l’intervention de gestion offrant le plus grand avantage potentiel pour l’espèce.
2. **Ampleur probable de l’impact :** les activités décrites dans cette action concertée visent à réduire les prises accessoires d’oiseaux de mer par les pêcheries des principaux États de l’aire de répartition et en haute mer dans l’océan Pacifique Sud au sud de la zone, à environ 25° de latitude sud. Parmi les autres espèces d’oiseaux de mer dont on sait qu’elles sont ou sont susceptibles d’être prises accessoirement par les pêcheries opérant dans ces zones et donc également affectées par les activités à traiter dans le présent Plan d’action concerté, figurent les espèces suivantes inscrites à l’Annexe II de la CMS et à l’ACAP : *Diomedea exulans, Diomedea epomophora, Diomedea sanfordi, Thalassarche carteri, Thalassarche melanophris, Thalassarche impavida, Thalassarche chrysostoma, Thalassarche bulleri, Thalassarche cauta, Thalassarche steadi, Thalassarche eremita, Thalassarche salvini, Phoebetria palpebrata, Macronectes giganteus, Macronectes halli, Procellaria aequinoctialis, Procellaria westlandica, Procellaria parkinsoni* et *Procellaria cinerea*.
3. **Rentabilité :** les activités identifiées dans cette action concertée sont axées sur l’utilisation des structures de gestion de la pêche existantes. En tant que tels, tous les coûts supplémentaires liés à la gestion des pêcheries nationales ou à la participation aux ORGP concernées sont faibles et consisteront à mobiliser une capacité suffisante et/ou à hiérarchiser les capacités existantes pour collaborer avec les éléments de gestion des prises accessoires de ces processus de gestion de la pêche. Pour les flottes de pêche concernées qui ne disposent pas actuellement de mesures d’atténuation des oiseaux de mer efficaces et/ou ne collectent pas de données sur les interactions avec les oiseaux de mer, l’amélioration de leur fonctionnement peut entraîner des coûts. Les coûts supplémentaires seraient liés à la surveillance de l’utilisation de pratiques d’atténuation et à l’enregistrement des données. Cependant, il convient de noter que les mesures prises par les flottes de pêche pour réduire le risque des prises accessoires de *Diomedea antipodensis* permettront également de réduire le risque des prises accessoires d’autres espèces d’oiseaux de mer et, en conséquence, d’améliorer la durabilité de leur exploitation.

Des coûts pour la recherche de base et du suivi de l’espèce ont déjà été alloués par le gouvernement néo-zélandais. Des collaborations ou des fonds supplémentaires permettraient un programme de recherche élargi (par exemple : suivi supplémentaire en mer, évaluation du régime alimentaire).

Les coûts de la protection continue et du contrôle de biosécurité des sites de reproduction ont déjà été alloués par le gouvernement néo-zélandais. Le Gouvernement néo-zélandais a alloué 2 millions de NZD à l’éradication des mammifères nuisibles sur l’île d’Auckland pour les phases de faisabilité et de planification. Le montant total de l’opération est actuellement estimé à 60 millions de NZD, pour lesquels des fonds doivent encore être obtenus. Les coûts de ces mesures de gestion basées sur site profitent à toute une gamme d’autres espèces préoccupantes pour la conservation.

1. **Consultations prévues/réalisées :** tous les États de l’aire de répartition de la CMS ont été consultés sur cette action concertée, ainsi que le secrétariat de l’ACAP, Birdlife International et le Secrétariat du Programme régional océanien pour l’environnement (PROE).

Des consultations ont également eu lieu avec les Ngāi Tahu, principale iwi (tribu) des Maoris (indigènes) de la région méridionale de la Nouvelle-Zélande, où se reproduisent les Albatros des Antipodes, ou Toroa.

Des consultations sur des actions visant à rétablir les *Diomedea antipodensis* ont été engagées entre la Nouvelle-Zélande et le Chili dans le cadre d’un arrangement sur la conservation des oiseaux de mer, entre les gouvernements de la Nouvelle-Zélande et du Chili.

La Nouvelle-Zélande a collaboré avec Birdlife International et l’ACAP sur des projets de prise accessoire d’oiseaux de mer aux Fidji et en Polynésie française

**Annexe . Actions concertées pour la conservation de l’Albatros des Antipodes *(Diomedea antipodensis)* dans le cadre de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)**

| **Activité** | **Restitution/résultat** | **Calendrier** | **Responsabilité** | **Financement** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1. **Prises accessoires par pêche dans les juridictions des États de l’aire de répartition**
 |
| * 1. Poursuivre la mise en œuvre de mesures efficaces d’atténuation des prises accessoires dans les pêcheries à palangre pélagique, le chalutage et toute autre pêcherie pertinente, y compris la sensibilisation des pêcheurs aux prises accessoires d’oiseaux de mer
 | Risque de prises accessoires durant la pêche minimisé dans les juridictions des États de l’aire de répartition | En cours | États de l’aire de répartition de la CMS | Des mécanismes sont en place pour gérer les prises accessoires durant la pêche. Toute nouvelle exigence imposée aux opérateurs du secteur de la pêche peut leur entraîner des coûts |
| * 1. Assurer une couverture d’observation adéquate pour surveiller l’utilisation des mesures d’atténuation et identifier toutes les prises accessoires d’oiseaux de mer au niveau de l’espèce
 | Les niveaux de prises accessoires et de risques liés aux pêches, au niveau des espèces, sont connus et peuvent être signalés | En cours | États de l’aire de répartition de la CMS | Les programmes d’observation sont déjà en place et l’augmentation des besoins nécessitera un financement des Parties concernées. Peut nécessiter des améliorations dans l’identification des oiseaux de mer dans certaines pêcheries |
| * 1. Développer et maintenir une collaboration bilatérale/multilatérale sur le développement de mesures d’atténuation, la collecte de données, le partage de données et l’évaluation des risques. Un accord de coopération entre la Nouvelle-Zélande et le Chili sur la conservation des oiseaux de mer a déjà été convenu et fournit un cadre pour cette activité entre ces deux États de l’aire de répartition
 | Installations de collaboration réalisant les activités 1.1 et 1.2 | En cours | États de l’aire de répartition de la CMS | Les actions collaboratives peuvent nécessiter de nouveaux fonds au cas par cas, même si de nombreuses actions seront basées sur des activités existantes |
| 1. **Prises accessoires par pêche en haute mer**
 |
| * 1. Soutenir l’examen régulier et l’amélioration, le cas échéant, des mesures de conservation et de gestion des prises accessoires d’oiseaux de mer afin de garantir l’utilisation de mesures efficaces de réduction des prises accessoires, dans le cadre de la Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l’Antarctique (CCAMLR) et des Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) compétentes : Commission des Pêches pour le Pacifique occidental et central (WCPFC), Commission inter-américaine pour le thon tropical (CIATT), Commission pour la conservation du thon rouge du sud (CCSBT) et Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud (SPRFMO)
 | Le risque de prises accessoires durant la pêche est minimisé dans les ORGP pertinentes grâce à l’utilisation de mesures efficaces d’atténuation des prises accessoires | 2020-2022 pour l’examen initial ; autres examens réguliers : en cours | Parties à la CMS qui sont membres des ORGP clés ou qui dialoguent avec elles | Cela peut être réalisé soit en redéfinissant les priorités des moyens existants des Parties engagées dans des ORGP, soit en ajoutant des moyens, ce qui nécessitera des fonds pour le temps et les déplacements nécessaires pour se rendre à des réunions |
| * 1. Soutenir l’élaboration et la distribution de matériel de sensibilisation auprès des pêcheurs sur les prises accessoires d’oiseaux de mer, y compris des guides d’identification des oiseaux de mer
 | Le risque de prises accessoires durant la pêche est minimisé dans les ORGP concernées grâce à une sensibilisation accrue, à une utilisation améliorée des mesures d’atténuation par les pêcheurs et à un rapport plus précis au niveau des espèces | En cours | Parties à la CMS qui sont membres des ORGP clés ou qui dialoguent avec elles | Le développement de tout nouveau matériel nécessitera des fonds au cas par cas |
| * 1. Soutenir le suivi de la conformité des mesures de conservation et de gestion des prises accessoires d’oiseaux de mer dans les ORGP concernées
 | Le suivi de la conformité et les rapports sur chaque mesure de conservation et de gestion des prises accessoires d’oiseaux de mer par les ORGP sont illustrés dans les rapports des ORGP  |  2020-2022 (et maintenu en cours) | Parties à la CMS qui sont membres des ORGP clés ou qui dialoguent avec elles | Cela peut être réalisé soit en redéfinissant les priorités des moyens existants des Parties engagées dans des ORGP, soit en ajoutant des moyens, ce qui nécessitera des fonds pour le temps et les déplacements nécessaires pour se rendre à des réunions |
| * 1. Soutenir la collecte et le partage de données robustes liées aux prises accessoires dans les ORGP concernées
 | Le risque de prises accessoires dans les pêcheries est documenté et mesurable grâce à la communication des données | En cours | Parties à la CMS qui sont membres des ORGP clés ou qui dialoguent avec elles | Cela peut être réalisé soit en redéfinissant les priorités des moyens existants des Parties engagées dans des ORGP, soit en ajoutant des moyens, ce qui nécessitera des fonds pour le temps et les déplacements nécessaires pour se rendre aux réunions. Si des niveaux d’observation plus importants sont requis, cela nécessitera des fonds des membres des ORGP concernés |
| * 1. Soutenir des rapports robustes sur les données des prises accessoires et les évaluations périodiques des prises accessoires dans les ORGP concernées
 | Estimation du risque de prises accessoires d’oiseaux de mer dans les pêcheries à l’échelle des ORGP | En cours | Parties à la CMS qui sont membres des ORGP clés ou qui dialoguent avec elles | Les évaluations peuvent être financées par le biais des ORGP ou par d’autres budgets, ou peuvent nécessiter des fonds provenant des Parties qui apportent leur soutien, au cas par cas |
| * 1. Soutenir la collecte de données dans les pêcheries en haute mer où d’autres types d’interactions avec les oiseaux de mer, y compris l’utilisation possible d’oiseaux de mer en tant que viande sauvage, qui reste mal connu.
 | Les risques liés à toutes les méthodes de pêche pertinentes sont bien compris | 2020-2025 | Parties à la CMS qui sont membres des ORGP clés ou qui dialoguent avec elles | Cela peut être réalisé soit en redéfinissant les priorités des moyens existants des Parties engagées dans des ORGP, soit en ajoutant des moyens, ce qui nécessitera des fonds pour le temps et les déplacements nécessaires pour se rendre aux réunions. Si des niveaux d’observation accrus sont requis, cela nécessitera des fonds des membres des ORGP concernés, tels que ceux qui gèrent des flottes de pêche du calamar |
|  |  |  |  |  |
| * 1. Développer des collaborations sur les mesures d’atténuation des prises accessoires d’oiseaux de mer avec les Parties non membres de la CMS pêchant dans l’aire de répartition des Albatros des Antipodes
 | Le risque de prises accessoires durant la pêche est minimisé dans les ORGP concernées grâce à l’utilisation de mesures efficaces d’atténuation des prises accessoires | En cours | États de l’aire de répartition de la CMS | Les actions collaboratives peuvent nécessiter de nouveaux fonds au cas par cas, même si de nombreuses actions seront basées sur des activités existantes |
| 1. **Recherche**
 |
| * 1. Poursuivre un projet de population pluriannuel pour fournir une plate-forme aux questions de recherche clés (telles que l’aire d’alimentation, le régime alimentaire) et surveiller les progrès au fil du temps
 | Évaluation en cours de la situation actuelle de la population et meilleure compréhension des facteurs biologiques du changement | Surveillance de la population : annuelle pour 2019-2024, puis réévaluation | Nouvelle-Zélande avec la collaboration d’autres Parties de la CMS intéressées | Le Gouvernement néo-zélandais a engagé des fonds pour des visites de recherche annuelles sur une période de cinq ans |
| * 1. Poursuivre le déploiement de dispositifs de suivi afin de mieux décrire les zones de chevauchement des pêcheries
 | Connaissance approfondie de l’aire d’alimentation, appropriée pour éclairer une analyse détaillée du chevauchement avec les activités de pêche et une évaluation des risques de pêche spatialement explicite | 2019-2021 | Nouvelle-Zélande avec la collaboration d’autres Parties de la CMS intéressées | Le Gouvernement néo-zélandais a engagé des fonds pour un programme de suivi de deux ans. L’extension du programme de suivi jusqu’en 2021 nécessitera des fonds supplémentaires |
| * 1. Poursuivre la collecte des échantillons liés au régime alimentaire et entreprendre des analyses pour décrire le régime alimentaire et tout changement de régime alimentaire au fil du temps
 | Meilleure compréhension de tout changement dans le régime alimentaire et de son incidence sur les paramètres de la population | 2019-2024 | Nouvelle-Zélande avec la collaboration d’autres Parties de la CMS intéressées | La collecte d’échantillons est financée par le programme décrit à la section 3.1. Des fonds supplémentaires ou une collaboration seront nécessaires pour une analyse plus approfondie |
| * 1. Évaluer les niveaux d’ingestion de plastique
 | Meilleure compréhension du risque potentiel posé par la pollution plastique | 2021-2024 | Nouvelle-Zélande avec la collaboration d’autres Parties de la CMS intéressées | La collecte d’échantillons est financée par le programme décrit à la section 3.1. Des fonds supplémentaires ou une collaboration seront nécessaires pour une analyse plus approfondie |
| * 1. Enquêter sur la nature, l’étendue et les facteurs de glissement de terrain à l’île Antipodes
 | Meilleure compréhension des risques potentiels posés par les glissements de terrain | 2021-2024 | Nouvelle-Zélande avec la collaboration d’autres Parties de la CMS intéressées. | La collecte d’échantillons est financée par le programme décrit à la section 3.1. Des fonds supplémentaires ou une collaboration seront nécessaires pour une analyse plus approfondie |
| * 1. Développer des opportunités dans le mātauranga Māori (connaissances indigènes néo-zélandaise) pour éclairer la gestion des espèces et aider à faciliter les opportunités pour les Ngāi Tahu (principale tribu autochtone de la région sud de la Nouvelle-Zélande) de développer un lien plus étroit entre Ngāi Tahu et *D. antipodensis*
 | Mātauranga Māori disponible pour informer les futures actions de gestion et de conservation | En cours | Nouvelle-Zélande  | Des fonds supplémentaires seront nécessaires au cas par cas |
| 1. **Gestion des sites de reproduction**
 |
| * 1. Éradication de mammifères nuisibles sur l’île d’Auckland
 | Sites de reproduction sûrs et protégés sans menaces humaines | Programme en cours d’élaboration, avec calendrier indicatif de 10 ans | Nouvelle-Zélande | Le gouvernement néo-zélandais a engagé 2 millions de NZD, mais des fonds supplémentaires seront nécessaires pour mener à bien le programme |
| * 1. Protection continue et contrôle de la biosécurité dans les principales îles du site de reproduction
 | Sites de reproduction sûrs et protégés sans menaces humaines | En cours | Nouvelle-Zélande | Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a engagé des fonds pour la gestion continue du site |